

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 25 octobre 2019 | N° 2019-644 |

Convocation du 18 octobre 2019

Aujourd'hui vendredi 25 octobre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Véronique FERREIRA à M. Alain ANZIANI
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Didier CAZABONNE à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Chantal CHABBAT à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Daniel HICKEL
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Claude MELLIER
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Emmanuelle CUNY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Maribel BERNARD
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 12h00
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Erick AOUZERATE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h10
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h00
M. Marc LAFOSSE à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h00
M. Michel POIGNONEC à Mme Elizabeth TOUTON à partir de 12h05
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | Conseil du 25 octobre 2019 | <i>Délibération</i> |
| | Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT | N° 2019-644 |

Plan d'actions Longue vie à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1- « Longue vie à Bordeaux-Métropole » en action

Le 14 avril 2017, notre établissement a adhéré au réseau francophone villes et communautés amies des aînés. Cette adhésion faisait suite à la journée de sensibilisation « Longue vie à Bordeaux-Métropole » d'octobre 2016 qui a mis en évidence l'enjeu d'accompagner le vieillissement de la population afin de permettre aux personnes âgées de continuer à vivre en toute autonomie selon leurs envies et leurs moyens. Pour cela il était nécessaire de donner de la lisibilité à ce sujet afin de mieux le prendre en compte dans les politiques publiques portées par la métropole en accompagnement des communes qui œuvrent au quotidien auprès des personnes âgées dans la proximité.

L'adhésion à ce réseau nous engage à réaliser un plan d'actions afin d'améliorer et adapter l'environnement urbain. Il constitue l'aboutissement de la réflexion menée depuis 2017 avec l'appui et l'implication de nombreux partenaires, dont les CCAS (Centres communaux d'action sociale) des communes lors d'ateliers et groupes de travail thématiques. Ils ont permis de s'emparer du sujet et de partager le diagnostic, notamment avec l'association de personnes âgées. A cet égard, outre les personnes âgées présentes lors des premiers ateliers thématiques venant de différentes communes, ce sont des groupes de personnes âgées de six communes qui ont été consultés plus particulièrement lors d'ateliers participatifs en communes.

La démarche « Villes amies des aînés » propose de s'intéresser à deux axes qui se déclinent en huit thématiques.

Le premier axe concerne les thématiques relevant du social et dépendent donc davantage de l'intervention communale : services et soins autonomie, informatique et communication, lien social et solidarité, participation citoyenne et emplois, culture et loisirs.

Le second concerne le cadre bâti et relève totalement des compétences métropolitaines : habitat-transports-espaces extérieurs et bâtiments.

C'est la raison pour laquelle les actions proposées dans leur majorité relèvent exclusivement de ces derniers sujets ou de sujets pour lesquels Bordeaux Métropole peut s'impliquer et jouer un rôle soit moteur, soit fédérateur.

Toutefois l'ensemble des actions contribue soit directement soit de manière indirecte à des thématiques relevant du premier axe, notamment au regard des résultats attendus qui participent tous à l'amélioration du lien social et de l'autonomie.

2- Les orientations du plan d'actions :

Ce plan d'actions constitue une première appropriation du sujet. Il introduit notamment une approche « public » dans l'élaboration des politiques publiques métropolitaines et dans les modes de faire.

Il est structuré autour de trois axes et est composé de 30 actions concises :

Axe 1 : Participer, communiquer, informer, agir différemment :

Il s'agit de répondre à l'enjeu de l'inclusion des seniors dans la vie de la cité, par la continuité de leur participation à la vie sociale et par suite de préserver leur bien-être notamment en luttant contre l'isolement au travers de deux objectifs :

- leur permettre d'être acteurs de leur vie en participant aux réflexions sur les projets et sujets portés par la Métropole, de faire valoir leurs compétences et savoir-faire en ayant accès notamment à une information simplifiée,
- d'agir en direction de la population, des professionnels et du monde économique afin de développer la connaissance sur les fragilités, usages, besoins et attentes des seniors.

Axe 2 - Aménager, adapter une ville à haute qualité de vie bienveillante aux seniors

Le second axe se situe au cœur même des compétences métropolitaines puisqu'il concerne le cadre de vie et les modes de faire la ville. L'enjeu pour chacun des domaines est d'offrir aux habitants âgés la possibilité de continuer à vivre en toute autonomie c'est-à-dire à se loger, se déplacer, accéder aux services et équipements de la vie quotidienne, aux loisirs... en fonction de leurs attentes et leurs capacités économiques.

Les actions proposées relèvent d'une part d'une évolution des modes d'action de l'ingénierie métropolitaine, en alliant expertise technique et « bon sens usagers » et d'autre part d'un renforcement et amendement des politiques menées en termes de planification urbaine, habitat, mobilité et aménagements d'espaces publics.

Axe 3 – Accompagner et développer l'écosystème silver économie pour faciliter et sécuriser l'accès aux services et produits adaptés

L'enjeu est celui d'une montée en compétence de l'ensemble des acteurs sur les besoins et usages des seniors (avec un engagement à accompagner et déployer des services) par une meilleure connaissance des problématiques physiques, cognitives et comportementales qui touchent les personnes âgées mais également d'une meilleure connaissance de l'écosystème local et des interactions de l'ensemble des acteurs intervenant dans les différents domaines. Il s'agit notamment d'accompagner et soutenir le déploiement d'entreprises dont les projets, services, produits répondent aux besoins et attentes des seniors.

3- Les modalités de mise en œuvre du plan d'actions

La réussite de ce plan d'actions repose sur la combinaison de plusieurs éléments :

- la mise en place d'une gouvernance renouvelée dans le cadre de la mandature à venir et d'un comité de suivi.

-La désignation d'un référent coordonnateur mais également des moyens financiers et humains adaptés à la montée en puissance de certaines actions au bénéfice des différents services concernés par les actions dès lors que celles-ci dépassent le cadre habituel consenti.

En effet, même si la majorité des actions relèvent du droit commun des directions concernées, ce qui n'entraînera pas de conséquences ni humaines ni budgétaires majeures, certaines d'entre elles peuvent nécessiter des besoins complémentaires soit pour mener des études, soit pour porter au bon niveau, au regard de l'enjeu, les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5217-2,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt commun de s'engager durablement dans l'amélioration de nos politiques locales pour répondre à l'enjeu du vieillissement de la population tant pour les communes que pour la métropole

DECIDE

Article unique : d'adopter le plan d'actions en annexe « Longue vie à Bordeaux-Métropole ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 octobre 2019

| | |
|---|--|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 OCTOBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 29 OCTOBRE 2019</p> | <p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p> |
|---|--|

LONGUE VIE

A Bordeaux Métropole

Anticiper le vieillissement de la population

PLAN D' ACTIONS METROPOLITAIN

L'allongement du temps de la vie est un fait qui s'impose à l'ensemble de la société et la population de Bordeaux-métropole n'échappe pas à ce phénomène.

Selon les hypothèses d'accroissement de la population, le nombre des métropolitains de plus de 65 ans à l'horizon 2030 aura augmenté de plus de 40%, soit, environ 170 000 personnes contre 122 200 aujourd'hui (chiffre 2015) dont une part de plus en plus importante de personnes de plus de 85 ans, soit environ 29 700 pour 22 100 aujourd'hui, ce qui n'est qu'un début par rapport aux effets du baby-boom qui vont s'étendre sur une trentaine d'années. Consciente de l'enjeu que représente cette évolution démographique Bordeaux-métropole a souhaité questionner ses politiques publiques et ses modes de faire. Portée par son ambition de développer une métropole attractive à haute qualité de vie il s'agit d'accompagner par des réponses les plus adaptées possible, l'avancée en âge d'une population hétérogène aux attentes multiples et diversifiées afin qu'elle puisse vieillir sereinement sur le territoire métropolitain.

C'est avec cet objectif qu'elle a organisé une journée de sensibilisation en octobre 2016.

Cette journée a permis de démontrer que Bordeaux-Métropole agit déjà en faveur du cadre de vie des aînés même si cet aspect n'est ni apparent ni une démarche proactive. C'est la raison pour laquelle il est apparu nécessaire de donner de la lisibilité au sujet, de l'appréhender de manière différente car la qualité de vie demande de nouveaux modes de faire qui prennent mieux en compte les besoins spécifiques des usagers âgés et de fait répondent également à l'ensemble de la population.

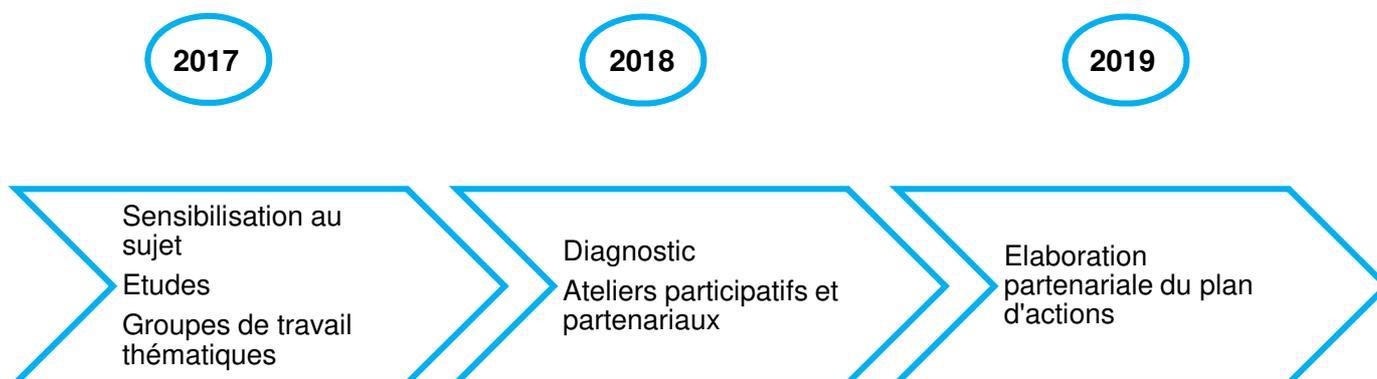
Cette journée de sensibilisation a permis également de démontrer que Bordeaux-Métropole devait s'ouvrir à la connaissance des compétences sociétales afin d'apporter des réponses humanistes au sujet du vieillissement : il s'agit avant tout de comprendre les usagers et usages pour prendre en compte les personnes plutôt que de les prendre en charge.

Il s'est agi de rompre avec une approche technicienne et règlementaire qui éloigne de la dimension humaine en ouvrant la réflexion de manière transversale et créant des synergies entre les différents acteurs : institutions publiques qui interviennent dans le champ du vieillissement, entreprises, universitaires, associations, usagers...

C'est sur cette base qu'elle a souhaité adhérer au Réseau Francophone Villes et Communautés amies des aînés en 2017 afin de bénéficier d'une démarche dynamique qui consolide l'engagement de la métropole à œuvrer au bénéfice des plus fragiles de ces habitants.

I - LA DEMARCHE DU PLAN D' ACTIONS

Un plan d'actions élaboré en 3 temps :



Le plan d'actions issu de deux types de modalités :

L'élaboration du plan d'actions relève de deux types de modalités :

- L'organisation d'ateliers participatifs dans trois communes de la métropole représentatives des diversités du territoire afin de recueillir les attentes des habitants vieillissants au regard de leur territoire et modes de vie et partager les axes d'améliorations souhaités.

Ces ateliers participatifs sont venus consolider le matériel déjà recueilli lors des groupes de travail thématiques menés en amont de la réalisation du diagnostic.

- L'organisation de groupes de travail réunis lors de deux séances de travail selon les principales compétences métropolitaines : habitat-espaces publics-mobilité-silver économie-Politique de la Ville.

S'agissant de ce dernier groupe, qui ne relève pas d'une thématique mais du contexte attaché à des territoires qui présentent des situations de précarité économique et sociale particulièrement complexes, il convient de préciser que sa constitution est due au fait que le sujet du vieillissement de la population relève d'une des orientations majeures du contrat de ville métropolitain.

Toutefois, malgré ces situations de précarités la majorité des propositions rejoignent les observations et propositions relevées dans les autres groupes thématiques tout en les alimentant également dans les domaines qui relèvent essentiellement de la participation citoyenne et accès aux droits.

La première réunion, sur la base du diagnostic et des enjeux, a permis, sans exclusive de faire émerger les premières idées d'orientations et actions après avoir mis en évidence ce qui se fait déjà ou est en cours de réflexion et ce qui manque et/ou qu'il faudrait faire.

La seconde séance a permis de hiérarchiser, enrichir, compléter ce premier travail pour ne retenir et arrêter que les actions relevant uniquement des compétences métropolitaines, ou celles pour lesquelles la métropole pouvait avoir un rôle moteur, fédérateur, tout en amenant chez les partenaires des éléments de réflexion et pistes d'amélioration.

Une séance de récolement de l'ensemble des groupes afin de consolider les axes et propositions.

Les groupes de travail étaient composés des services métropolitains porteurs des différents sujets et à terme pilotes des actions, représentants des communes, institutions, partenaires et professionnels des différents secteurs.

76 personnes ont participé aux premières séances 68 aux secondes séances et 35 personnes à la séance de récolement.

II – LA STRUCTURE DU PLAN D’ACTIONS

Le plan d’actions se décline autour de trois axes :

Axe 1 : Participer, communiquer, informer, agir différemment :

Il s’agit de répondre à l’enjeu de l’inclusion des seniors dans la vie de la cité, en continuant à participer à la vie de celle-ci, préservant ainsi leur bien-être notamment en luttant contre l’isolement au travers de deux objectifs :

- Continuer d’être acteur de leur vie en étant associés aux réflexions sur les projets et sujets portés par la Métropole, faire valoir leurs compétences et savoir-faire en ayant accès notamment à une information simplifiée.
- Agir en direction de la population, des professionnels et du monde économique afin de développer la connaissance sur les fragilités, usages, besoins et attentes des seniors afin de changer les regards sur les adultes âgés, développer les liens intergénérationnels et la solidarité.

Celui-ci se décompose en 3 objectifs et 8 actions :

| Objectifs | Actions |
|---|--|
| Participer Donner aux seniors les moyens d’être acteurs de leur vie et de participer à la vie de la cité | 1-Créer un conseil des Sages métropolitain |
| | 2-Constituer des équipes citoyennes de proximité |
| | 3-Recenser les plateformes d’échange de compétences et savoir-faire |
| | 4-Introduire un volet numérique en faveur des seniors dans la stratégie de développement numérique |
| Communiquer/Agir différemment Sensibiliser largement la population aux effets, besoins et atouts de l’avancée en âge afin de changer le regard sur les seniors et par suite assurer et maintenir le lien social | 5-Organiser des conférences, ateliers sur les sujets du vieillissement de la population |
| | 6-Développer des projets/ évènements intergénérationnels |
| | 7-Veiller à l’intégration de tous les âges lors des grands évènements métropolitains |
| Informer Simplifier l’accès à l’information | 8-Améliorer l’accès à l’information |

Axe 2 - Aménager, adapter une ville à haute qualité de vie bienveillante aux seniors

Le second axe s'inscrit dans le projet de mandature métropolitain de développer une ville à haute qualité de vie et se situe au cœur même des compétences métropolitaines puisqu'il concerne le cadre de vie et les modes de faire la ville. L'enjeu pour chacun des domaines est d'offrir aux habitants âgés la possibilité de continuer à vivre en toute autonomie c'est-à-dire à se loger, se déplacer, accéder aux services et équipements de la vie quotidienne, aux loisirs... en fonction de leurs attentes et leurs capacités économiques.

Les actions proposées relèvent d'une part d'une évolution des modes d'action de l'ingénierie métropolitaine, en alliant expertise technique et « bon sens usagers » et d'autre part d'un renforcement et amendement des politiques menées en termes de planification urbaine, d'habitat, de mobilité, d'aménagements d'espaces publics.

Il s'agit particulièrement de donner de la lisibilité au sujet et par suite de l'inscrire dans la durée tant dans les stratégies d'aménagement que dans les modes de faire.

Celui-ci se décompose en 4 objectifs et 13 actions :

| Objectifs | Actions |
|---|--|
| <p>Aménités urbaines</p> <p>Offrir à chaque habitant vieillissant quel que soit son quartier des aménités urbaines qui lui permettent de vivre en toute autonomie selon ses moyens</p> | <p>1-Intégrer la dimension « Avancée en âge » dans les outils de gestion de l'aménagement</p> |
| | <p>2-Adapter les documents de planification aux enjeux du vieillissement de la population</p> |
| <p>Habitat</p> <p>Donner la possibilité à chaque habitant tout au long de son avancement en âge d'accéder à un logement adapté tant à ses besoins physiques qu'à ses moyens économiques dans un environnement bienveillant.</p> | <p>3-Renforcer les objectifs des outils opérationnels de l'habitat</p> |
| | <p>4-Recenser le parc de logements adaptés et accessibles</p> |
| | <p>5-Soutenir les opérations d'habitat innovantes, alternatives, expérimentales</p> |
| <p>Espaces publics</p> <p>Offrir des espaces publics, sécurisés et conviviaux pour donner le désir de sortir, pratiquer ses activités quotidiennes, sociales, de loisirs... afin de préserver et maintenir l'autonomie et le lien social</p> | <p>6- Favoriser des aménagements d'espaces publics bénéfiques aux usagers âgés</p> |
| | <p>7-Réviser la méthodologie d'élaboration des plans d'accessibilité de la voirie et des aménagements d'espaces publics (PAVE)</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Mobilité</p> <p>Proposer aux seniors quel que soit leur âge une offre et des conditions de mobilité qui leur permettent de maintenir et/ou développer leurs capacités de mobilité le plus longtemps possible afin de préserver leur autonomie</p> | <p>8-Intégrer la dimension « Avancée en âge » dans l'offre de transports en commun</p> |
| | <p>9-Porter à connaissance la tarification solidaire</p> |
| | <p>10-Déployer les offres de mobilités douces</p> |
| | <p>11-Développer et encourager les mobilités alternatives</p> |
| | <p>12-Elaborer un code de la rue métropolitain</p> |
| | <p>13-Améliorer, développer la communication, l'information et l'accompagnement à la mobilité</p> |

Axe 3 – Accompagner et développer l'écosystème silver économie pour faciliter et sécuriser l'accès aux services et produits adaptés

Ce troisième axe s'inscrit dans le cadre de la structuration d'une filière silver économie. Les propositions des groupes de travail portent sur deux enjeux majeurs :

D'une part la nécessité de connaître et avoir de la visibilité sur l'écosystème local : acteurs, actions existantes et projets, les interactions de l'ensemble des acteurs intervenant dans les différents domaines afin notamment de mieux les accompagner et soutenir.

D'autre part la nécessité d'une montée en compétence de l'ensemble des acteurs par une meilleure connaissance des personnes âgées afin que les modes d'agir et les offres soient en adéquation avec leurs usages, besoins et attentes.

Celui-ci se décompose en 4 objectifs et 9 actions :

| Objectifs | Actions |
|--|--|
| Améliorer l'inter connaissance des acteurs de l'autonomie et de la ville | 1-Créer un évènement fédérateur des acteurs de la silver économie |
| | 2-Désigner un référent silver économie |
| | 3-Cartographier les parties prenantes et projets existants |
| | 4- Communiquer sur les produits et services silver |
| Développer et faciliter la connaissance et la montée en compétence des professionnels au regard des compétences métropolitaines sur les besoins et usages des personnes vieillissantes | 5-Sensibiliser et former les professionnels au vieillissement |
| Favoriser l'accueil des entreprises et le développement d'activités | 6- Accompagner et soutenir les initiatives d'implantations et d'innovations des entreprises |
| | 7-Maintenir et développer les commerces de proximité |
| Offrir aux personnes les plus vulnérables des quartiers Politique de la Ville les moyens d'accéder à leurs droits et de maintenir le lien social par une offre de services diversifiée et adaptée. | 8-Soutenir les entreprises qui accompagnent les porteurs de projets et activités d'utilité sociale |
| . | 9-Agir envers le vieillissement dans les quartiers Politique de la Ville |

Il s'agit d'un plan d'actions resserré, dont les 30 actions, certaines se déclinant en sous actions sont toutes indispensables. Toutefois, alors que la majorité des actions seront lancées dès 2020 afin de donner corps rapidement à ce plan, Il convient de relever trois points :

- 8 actions sont déjà en cours soit parce que l'action existait déjà précédemment et qu'il s'agit de la mettre en évidence, de la renforcer et de la pérenniser, soit parce que, à l'issue des groupes de travail, les services et partenaires se sont emparés du sujet pour le développer immédiatement, sans attendre l'adoption du plan.

Il s'agit des fiches- actions : 1.2-1.5 -1.8 - 2.12 - 2.13 - 2.14 - 2.18 - 3.29

- 2 actions n'ont pas de délais car à ce stade il n'est pas possible, au regard des préalables à lever de déterminer une date de mise en œuvre. Toutefois ces actions sont essentielles même si leur temporalité ne peut être affichée.

Il s'agit d'une part de l'action concernant l'introduction d'un volet numérique en faveur des seniors dans la stratégie de développement numérique qui dépend des attendus des critères de mutualisation entre les communes et la métropole et par suite des moyens humains et financiers afférents.

Il s'agit enfin de l'action concernant l'adaptation des documents de planification aux enjeux du vieillissement de la population qui nécessite une révision du Plan local d'urbanisme (PLU), qui reste à décider.

Il s'agit des fiches-actions : 1.4 - 2.10

- Enfin 7 actions sont prévues sur des temps plus longs, de 2021 et au-delà car même si elles présentent également un intérêt majeur, certaines d'entre elles nécessitent soit des études, des investigations plus conséquentes avant d'être mises en œuvre soit ne peuvent s'inscrire dans le plan de charge des services immédiatement.

Il s'agit des fiches-actions : 1.3 -2.14 -2.15 - 2.16 - 2.19 - 3.24 - 3.27 - 3.28

III - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D' ACTIONS

Une forte mobilisation, dans le temps, de tous les partenaires et services

La réussite de ce plan d'action repose sur cinq éléments interdépendants :

- Une gouvernance et un pilotage adaptés à mettre en place dans le cadre de la nouvelle mandature.

Il s'agira notamment de reconstituer un comité de pilotage dédié.

- Un comité de suivi à constituer.
- La mobilisation de l'ensemble des services métropolitains porteurs des actions et ce d'autant plus que nombreuses d'entre elles viennent appuyer les démarches des communes qui sont entrées également dans le réseau francophones villes et communautés amies des aînés, même si bien sûr la réalisation de ces actions bénéficiera à toutes les communes de la métropole.
- Une dynamique partenariale initiée lors des phases diagnostic et élaboration de ce plan d'actions qui est essentielle car elle participe au décloisonnement des approches du sujet et enrichit les modes de faire.
- Un référent « Longue vie à Bordeaux-Métropole » qui a un rôle majeur à jouer en assurant la coordination du plan d'action et la continuité de l'animation de groupes de travail thématiques afin de partager et développer une culture commune et faire aboutir le plan d'actions.
- Un budget et des moyens humains ajustés

IV -LES FICHES-ACTIONS

Chacune des actions présente le contexte, les objectifs, l'intitulé de l'action et/ou sous actions ainsi que le pilote et partenaires de celles-ci et les moyens affectés.

FICHES-ACTIONS

AXE 1

**PARTICIPER,
COMMUNIQUER,
INFORMER,
AGIR DIFFEREMMENT**

Action 1. 1- Créer un conseil des Sages métropolitain

L'ensemble des groupes de travail ont mis en évidence combien il était nécessaire que les personnes avançant en âge soient associées aux sujets et projets concernant leurs conditions de vie afin de ne pas parler à leur place et bénéficier également de leurs compétences, disponibilités.

A ce jour, outre les outils de concertation traditionnels et réglementaires par lesquels les personnes âgées peuvent faire entendre leur voix au même titre que l'ensemble de la population, il existe également le Conseil de Développement Durable qui permet d'associer la population aux réflexions sur le devenir de la métropole.

Le Conseil de Développement Durable est une instance de consultation et de proposition constituée de membres bénévoles issus de la société civile qui engage ses travaux sur les sujets relevant de l'intérêt de la collectivité.

Toutefois, bien que constitué de manière équilibrée en veillant à la représentativité de chacune des communes, comme à celui d'un équilibre social, générationnel et géographique, il apparaît souhaitable au regard de l'engagement de longue durée que nécessite la prise en compte du vieillissement de la population et particulièrement face à la diversité des profils des aînés de constituer une instance métropolitaine dédiée. Celle-ci devra être représentative de tous les âges, (notamment ceux qui n'ont plus accès aux outils traditionnels de concertation), visible et opérationnelle afin de s'emparer des projets, être consultée sur ceux-ci tout en étant une instance de réflexions et de propositions.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|--|--|----------------------------|---|
| Donner aux seniors les moyens d'être acteurs de leur vie et participer à la vie de la Cité | a -Mettre en place d'un Conseil des Sages métropolitains et des moyens d'accès pour les plus âgés aux projets et réflexions | 2020 Nouvelle mandature | Délibération de création du Conseil des Sages |
| | b -Participer aux commissions et comités de projets | En continu | Nombre de projets et qualité des projets suivis |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|---|---------------------------------|---|
| DGVT/Référent « Longue vie à Bordeaux-métropole » | Conseils des Sages des communes | Droit commun de la Direction générale valorisation du territoire (DGVT) |

Action 1. 2 - Constituer des équipes citoyennes de proximité afin de lutter contre l'isolement

Le Contrat local de santé métropolitain (CLS), approuvé en décembre 2018 a déjà inscrit dans ces actions l'intérêt de développer des équipes citoyennes de proximité au regard de l'isolement social que l'on peut constater dans les différentes communes.

Le relais de ce sujet dans le cadre des groupes de travail « Longue vie à Bordeaux-métropole » dont les participants ne sont pas nécessairement les mêmes vient accentuer et donner toute l'importance que l'on doit prêter à celui-ci.

Dès 2014 le lancement de la mobilisation nationale contre l'isolement des âgés (Monalisa) a suscité l'émergence d'équipes citoyennes sur le territoire qu'il convient de conforter, développer notamment dans les quartiers présentant une convergence de fragilités sociales et économiques tels que les quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Il s'agit ici de réitérer les attendus de la fiche 20 du CLS et de les mettre en œuvre avant toute autre forme d'actions, notamment prioritairement dans les quartiers Politique de la Ville.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|--|--|--|
| Accompagner, développer des réseaux de solidarité afin de rompre l'isolement social et maintenir la participation des âgés. | a- Constituer des équipes citoyennes polyvalentes de proximité | 2019 et suivant pour compléter les dispositifs | Cartographie à l'échelle du territoire des équipes constituées |
| | b- Recenser les actions de proximité favorisant le lien social des personnes âgées à l'échelle du territoire métropolitain | 2019 | Réalisation du recensement |
| | c- Valoriser, rendre visible et lisible, développer la communication, à l'échelle du territoire métropolitain, sur l'ensemble des actions et services existants de lutte contre l'isolement | 2020 | Nombre d'actions de communication |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|--|---|------------------------|
| Direction de l'énergie, de l'écologie et du développement durable (DEEDD) /Service Santé et qualité de vie | Centre communal d'action social (CCAS), Coopération départementale Monalisa, bailleurs sociaux... | Budget de la direction |

Action 1.3 - Recenser les plateformes d'échange de compétences et savoir-faire

Avec plus de 60 000 personnes âgées de 64 à 74 ans, il existe sur la métropole un fort potentiel de personnes en capacité de proposer leurs savoir-faire et leurs compétences aux personnes, associations, structures et entreprises qui en ont besoin tant à titre bénévole qu'onéreux.

Partager, transmettre, mettre à disposition ses compétences, ses savoir-faire est une activité valorisante qui, en maintenant l'utilité sociale participe au bien vieillir. Ces activités permettent également de conserver, développer des liens sociaux, notamment intergénérationnels. Par ailleurs selon le contexte cette activité peut amener également un complément économique à la retraite, voire permettre un retour vers l'emploi.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|--|-----------------|--|
| Donner aux seniors les moyens d'être acteurs de leur vie et de participer à la vie de la Cité | a -Recenser les dispositifs permettant de faire appel aux compétences et savoir-faire des seniors au niveau local, notamment les plateformes de bénévolat et/ou toutes autres formes de mise en valeur des compétences et savoir-faire des seniors. | 2020/21 | Réalisation du recensement des dispositifs |
| | b -Porter à connaissance les dispositifs recensés type « Petits déjeuners Longue vie à Bordeaux-Métropole » | 2021 et suivant | Nombre d'évènements mis en œuvre |
| | c -Soutenir et faire connaître les initiatives de développement de ces dispositifs | 2021 et suivant | Nombre d'évènements mis en œuvre et moyens |
| | d - Inciter lors des forums emploi des communes à soutenir/développer l'emploi des seniors | 2020 et suivant | Nombre d'évènements mis en œuvre |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|--|--------------------------------------|--|
| DGVT / Référent « Longue vie à Bordeaux-Métropole » /direction du développement économique/Economie sociale et solidaire (ESS) | Communes, associations, start-up ... | De droit commun de chacune des directions concernées |

Action 1.4 - Introduire un volet numérique en faveur des seniors dans la stratégie de développement numérique

D'ici 2022, le gouvernement a souhaité que tous les services publics puissent être accessibles sur Internet. Mais, ce qui semble être un progrès, apparaît comme une contrainte pour 28% de nos concitoyens qui ne sont pas à l'aise avec Internet.

Que ce soit pour se soigner, toucher ses allocations, sa pension retraite, obtenir sa carte grise ou tout simplement pour communiquer avec ses proches, les seniors sont les plus impactés en représentant 62% des personnes les plus éloignées du numérique, avec plus d'un retraité sur deux.

Malgré une forte résorption de la fracture numérique due à l'âge ces dernières années, une partie des plus âgés reste sur le bord de la route et exclue de la numérisation de notre société. Il s'agit tout particulièrement, mais pas uniquement, de femmes de plus de 80 ans vivant seules et avec de faibles revenus.

Or, le numérique n'est pas un simple vecteur d'accès à ses droits et ses démarches en ligne. Le numérique c'est également une somme d'opportunités pouvant favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes en précarité. Il constitue ainsi le premier outil pour garder un lien avec la société en général une fois que l'on a quitté le monde professionnel et encore plus lorsque l'on a quitté son domicile pour intégrer un établissement pour personnes âgées.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de développer des activités et des contenus pédagogiques Afin d'acquérir des compétences de base : découverte de l'ordinateur, du traitement de texte, Internet, mail...

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|--|---|-------------------------------|---|
| Offrir aux personnes les plus vulnérables notamment des quartiers Politique de la Ville les moyens d'accéder à leurs droits et de maintenir le lien social | a- Introduire un volet numérique en faveur de l'avancée en âge dans la stratégie de développement numérique | Selon évolution mutualisation | Introduction dans Plan stratégique de développement numérique |
| | b- Développer des services d'assistance de proximité d'accès aux équipements numériques, adaptés et gratuits avec un contact humain. Favoriser une formation personnalisée | A déterminer | |
| | c- Soutenir et développer les partenariats avec les opérateurs de l'ESS intervenant dans ce domaine, notamment porter à connaissance des communes ce potentiel. | A déterminer | |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Direction générale numérique et systèmes d'information (DGNSI) | Communes-Associations | Sans objet à ce stade |

Action 1.5 - Organiser des conférences, ateliers sur les sujets du vieillissement de la population

Au regard du nombre de personnes concerné par l'avancée en âge il est apparu nécessaire de rappeler le rôle et la place des personnes âgées afin de limiter les ruptures générationnelles mais également de rompre avec l'image souvent dévalorisée de l'avancée en âge alors même que par leurs expériences, compétences, disponibilité les seniors sont un réel atout pour la société.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|---|--|-------------------------------|
| <p>Sensibiliser la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> -aux effets et besoins de l'avancée en âge -au rôle et atouts des seniors afin de changer les regards sur le vieillissement et par suite assurer et maintenir l'inclusion sociale. | Organiser des conférences, ateliers...en s'appuyant sur les structures et partenariats en place dont « les rencontres du Forum Urbain », lors desquelles le sujet du vieillissement de la population peut être développé une fois par an. | 2019 et ensuite au moins une fois par an | Réalisation de l'intervention |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|--|--|---|
| <p>DGVT/Référent « Longue vie à Bordeaux-Métropole »</p> <p>Contributeur : Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement</p> | <p>Forum urbain</p> <p>Universités</p> <p>Experts</p> <p>Seniors</p> | <p>Des directions concernées, dans le cadre des partenariats existants</p> <p>Coût des interventions et déplacements des seniors /experts</p> |

Action 1.6 - Développer des événements intergénérationnels

Juniors du Développement Durable

Les changements rapides des modes de vie familiaux et plus largement sociétaux sont des facteurs de clivages générationnels largement accentués par la fracture numérique qui participe aux risques d'isolement des personnes âgées. Retisser les liens intergénérationnels, changer le regard sur les personnes âgées ont été des demandes convergentes des différents groupes de travail. Il semble donc essentiel d'apporter des réponses opérationnelles afin que chacun trouve sa place, que les liens se renforcent, et que les citoyens progressent ensemble en vue d'une meilleure cohésion sociale et solidarité.

Cette perspective peut trouver une réalité dans le cadre des **Juniors du développement durable**, dispositif mis en œuvre dès 2001 afin de sensibiliser les écoliers à l'écocitoyenneté.

Ce dispositif réunit chaque année les écoliers des écoles maternelles, primaires, publiques et privées ainsi que les établissements spécialisés des 28 communes de Bordeaux Métropole autour de 5 thèmes dont ceux de la cohésion sociale et la solidarité, et du bien-être et la santé. Il propose aux enseignants un vaste choix d'actions pédagogiques qui dans le cadre présent peuvent se décliner soit autour d'actions de sensibilisation soit par des actions de projet.

Les actions de sensibilisation concernent des actions courtes ponctuelles et ciblées comme des visites de sites, (dans le cas présent il pourrait s'agir de résidences -autonomie-Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD), des parcours-découvertes et des interventions en classe.

Les actions de projet constituent de véritables projets pédagogiques étoffés, préparés et réalisés par au minimum deux classes d'une même école sur l'année scolaire autour de plusieurs axes de travail.

Ces travaux sont valorisés en fin d'année par une journée d'échange et de valorisation des acquis par l'ensemble des classes ayant réalisé des actions de projet.

| Objectifs | Actions | Échéancier | Indicateurs |
|---|---|------------|---|
| Sensibiliser la population aux effets et besoins de l'avancée en âge afin de changer les regards sur les seniors et par suite assurer et maintenir l'inclusion sociale. | Sensibiliser les jeunes enfants au vieillissement de la population par des interventions pédagogiques et /ou des projets proposés dans le cadre des Juniors du Développement Durable au titre de la Cohésion sociale et de la solidarité. | 2020 | Nombre de classes ayant sollicité une intervention pédagogique et /ou développer un projet Nombre de personnes âgées impliquées dans le projet/interventions |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|---|---|------------------------------|
| DEEDD Service sensibilisation, participation, accompagnement des publics | Rectorat – CCAS des communes-Associations | Droit commun de la direction |

Action 1.7 - Veiller à l'intégration de tous les âges lors des grands événements métropolitains

Face à une ville où les générations se côtoient souvent mais ne se rencontrent pas nécessairement, ne se regardent pas toujours, face à l'augmentation de la présence des personnes âgées dans l'espace public et en même temps « la disparition » de certaines d'entre-elles de cet espace public souvent par crainte du regard porté. Face à la « confrontation » entre générations due à la différence d'usage ou de rythme de vie notamment, mais également au manque de lien social, il est nécessaire de veiller à l'inclusion des personnes âgées lors des grands événements culturels ou sportifs portés par la métropole tels que le marathon et l'été métropolitain qui sont autant de moments constitutifs de cohésion sociale.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|--|---|------------------|--|
| Assurer et maintenir l'inclusion sociale en associant davantage les personnes vieillissantes aux événements métropolitains culturels, sportifs qui sont des moments de partages intergénérationnels... | <p>Veiller lors de l'élaboration des projets et programmes, à faciliter la participation et l'accueil des publics âgés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité, l'aménagement des lieux • La programmation, par exemple vers une offre de parcours intergénérationnel lors du marathon | 2020 et suivants | <p>Nombre de participants âgés aux manifestations organisées</p> <p>Nouvelle offre du marathon</p> |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|--|-------------|--------|
| DGVT/ Service Ingénierie Sportive et Artistique Métropolitaine | | |

Action 1.8 - Améliorer l'accès à l'information métropolitaine

Bordeaux-Métropole diffuse une information grand public dans le cadre du Journal et une information spécialisée via son site internet sur chacune des thématiques qui relève de ses compétences, or l'accès à ces informations peut être complexe, alors même qu'il s'agit là de questions essentielles pour bien vieillir s'agissant de sujet tel que l'adaptation de l'habitat, la mobilité...mais également des évènements culturels.

Ceci outre le fait qu'il est nécessaire d'être équipé et de savoir utiliser le matériel informatique.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de donner un accès simplifié à l'information métropolitaine .

Souhaitant améliorer ses relations avec les usagers, la métropole a construit un partenariat avec les accueils des communes afin d'apporter des réponses simples et fiables aux habitants via la création d'une plateforme de renseignements à l'usage des personnels d'accueil (e-recap) et un réseau métier.

Il s'agit ainsi de permettre aux usagers quelle que soit la porte d'entrée choisie d'avoir une réponse simple à leurs questions récurrentes sur les compétences de Bordeaux-Métropole mais aussi celles des communes qui auront choisi la contribution directe (mise en ligne de leurs fiches en toute autonomie).

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|---|------------|--|
| Simplifier l'accès à l'information de la métropole en s'appuyant sur le personnel d'accueil de la métropole et des communes et les sites d'information des communes | a-Porter à connaissance des accueils des communes, dont les CCAS et des services de la métropole, les éléments de réponses de 1er niveau aux questions des usagers, en enrichissant les thématiques qui intéressent les seniors | 2019 | Nombre de fiches thématiques associées créées Nombre de consultation par fiche (fonctionnalité identifiée dans la V2 de l'outil e-Réca en 2020) |
| | b-Associer les personnels d'accueil des CCAS au réseau métier « Accueil » existant. | 2019 | Nombre de réunions avec les CCAS associés |
| Simplifier l'accès à l'information de la métropole en s'appuyant sur les ressources de la direction de la communication | c-Etudier les conditions de création d'une « boîte » dédiée, porte d'entrée simplifiée et unique des informations cibles métropolitaines pour les seniors | 2020/21 | Etude réalisée |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|---|----------------------|--|
| <p>Référent « Longue vie à Bordeaux-Métropole »</p> <p>Contributeurs :</p> <p>Direction Conseil et Organisation / Mission organisation et projets : Projet et Relation Usagers (accompagnement dans la création des fiches et la mise en place de la contribution directe sur la thématique seniors, invitation des agents du CCAS identifiés au Réseau Accueil)</p> <p>Direction de la Communication</p> | <p>Communes/CCAS</p> | <p>DGVT</p> <p>Direction Conseil et Organisation</p> |

AXE 2

**AMENAGER,
ADAPTER UNE VILLE
A HAUTE QUALITE DE VIE
BIENVEILLANTE AUX SENIORS**

Action 2.9 - Intégrer la dimension « Avancée en âge » dans les outils de gestion de l'aménagement

Au regard de l'accroissement du nombre de personnes dont l'avancée en âge va accentuer les fragilités et par là même les difficultés d'usage de la ville il est nécessaire de revisiter les modes de faire et ressources habituelles afin de répondre tant à leurs besoins qu'à leurs attentes. S'interroger sur les situations les plus complexes permettant par ailleurs de répondre aux sujets les plus simples.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|--|--|-------------------------|---|
| Agir différemment en prenant en compte le sujet du vieillissement de la population dans les projets par une approche usagers, de la réflexion initiale à la réalisation et évaluation en continu et ex - post. | a -Développer les diagnostics exploratoires avec les seniors | 2019 | Nombre et qualification des initiatives lancées |
| | b -Intégrer dans le cahier des charges des appels d'offres le sujet du vieillissement | 2020 | Elaboration d'un paragraphe type de base |
| | c -Elaborer et appliquer une grille d'analyse des projets à l'épreuve de l'adaptation au vieillissement de manière systématique | 2020 | Elaboration de la grille type |
| | d -Reconstituer la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes âgées et handicapées | 2020/Nouvelle mandature | Délibération de création de la commission |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|--|--|------------|
| <p>Référent « Longue vie à Bordeaux-métropole »</p> <p>Contributeurs : Les directions et services en charge des différents projets : Service des Projets urbains/Direction d'Appui aux territoires et ensemble des Pôles territoriaux/Direction Mobilités...</p> | La Fab, Euratlantique, a'urba, professionnels experts en ergonomie ... | Sans objet |

Action 2.10 - Adapter les documents de planification aux enjeux du vieillissement de la population

Dans le cadre de la mandature 2014-2020, Bordeaux-Métropole s'est donné comme ambition de devenir une métropole à Haute qualité de vie. Afin d'atteindre cet objectif elle a adapté l'ensemble des documents de planification. Toutefois, si l'enjeu du vieillissement de la population est pris en compte dans le programme d'orientations et actions (POA) Habitat, il n'apparaît pas dans le plan d'aménagement durable (PADD) qui constitue le projet politique et n'a donc pas de lisibilité. Par ailleurs, les premiers éléments inscrits dans le POA Habitat, sont, à l'aune des études précises menées sur le sujet, insuffisants et nécessitent d'être confortés, enfin, si le POA mobilité définit de nombreuses orientations qui sont bénéfiques aux seniors, le sujet en tant que tel n'est ni visible ni affirmé.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|---|---|--|
| <p>Offrir à chaque habitant avançant en âge quel que soit son quartier des conditions urbaines qui lui permettent de vivre en toute autonomie selon ses envies et ses moyens.</p> | <p>Renforcer la prise en compte du vieillissement dans le PLU 3.1 en consolidant les dispositions favorables à l'accompagnement du vieillissement dans les différentes pièces qui le compose : PADD, POA habitat, mobilité et règlement</p> <p>Il pourra s'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une meilleure expression des objectifs à atteindre pour favoriser une ville bienveillante au personnes vieillissantes ; - de mieux quantifier les besoins des personnes vieillissantes notamment les plus vulnérables (handicapés -SDF...) : aménagements, adaptation du parc existant, production de logements adaptés, production de logements dans des secteurs présentant des aménités urbaines favorables à la vie des seniors... | <p>Non déterminé</p> <p>Chantier intégré à la prochaine révision du PLU 3.1</p> | <p>Prise en compte dans les documents de planification</p> |
| | <p>Expérimenter des solutions innovantes (opérations foncières, régimes de copropriété,) permettant de solvabiliser les personnes vieillissantes afin qu'elles puissent financer l'adaptation de leur logement ou la construction d'un nouveau logement adapté sur leurs parcelles (cf. expériences « BIMBY » (Built in my backyard)</p> | | |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|---|-------------------------------|---|
| <p>DGVT / Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages/Service planification urbaine</p> <p>Contributeurs : Direction de l'habitat, direction de la mobilité, pôles territoriaux, communes</p> | <p>A'urba</p> <p>Communes</p> | <p>De droit commun de la direction pilote</p> |

Action 2.11 - Renforcer les objectifs des outils opérationnels de l'habitat

Outre les documents de planification urbaine qui fixent la stratégie et les objectifs, de nombreuses actions relèvent d'outils opérationnels (Programme d'intérêt général (PIG)- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de partenariats dont le Conseil Départemental, s'agissant du fléchage de la programmation annuelle de logement locatifs sociaux ((Prêt locatif à usage social (PLUS)- Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)-Prêt locatif social (PLS)). Si de nombreuses actions sont déjà en cours, il est nécessaire, de mettre en adéquation ces outils au regard des besoins à venir en ce qui concerne l'adaptation des logements tant publics que privés.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|--|--|------------|--|
| Donner la possibilité à chaque habitant tout au long de son avancement en âge d'accéder à un logement adapté tant à ses besoins physiques qu'à ses moyens économiques dans un environnement bienveillant notamment afin de favoriser le parcours résidentiel dans leurs quartiers. | <p>Renforcer les objectifs des outils opérationnels de l'habitat en réaffirmant un axe spécifique en faveur des personnes âgées :</p> <p>a-dans le parc social, via la convention de délégation des aides à la pierre, afin de produire des logements locatifs sociaux dédiés ou fléchés en faveur des personnes vieillissantes, soit au moins 5% de la programmation annuelle de Logements Locatifs Sociaux (en plus des structures pour personnes âgées)</p> <p>b-dans le parc privé afin de favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, mais également à sa mise à niveau qualitatif et énergétique</p> <p>c-Soutenir financièrement les adaptations de logements</p> | 2020 | <p>Nombre de logements locatif sociaux dédiés aux personnes âgées programmés</p> <p>Nombre d'attributions de logements sociaux en faveur des personnes âgées</p> <p>Nombre de logements adaptés aidés dans le cadre du PIG</p> |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|-----------------------------|---|---|
| DGVT/Direction de l'habitat | Etat - Conseil départemental - Opérateurs - Bailleurs sociaux - Caisses de retraite | De la direction habitat, selon règlement d'intervention |

Action 2.12 - Recenser le parc de logements adaptés et accessibles

Le logement adapté est un des enjeux majeurs pour prévenir les risques de pertes d'autonomie et répondre ainsi au souhait largement partagé par les personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile.

Face à des besoins diversifiés et en forte augmentation, il est nécessaire d'améliorer la connaissance de l'offre de logements adaptés tant dans le parc social que dans le parc privé afin d'enrichir l'observatoire déjà existant (Plateforme Adalogis) et fluidifier le traitement de l'adéquation entre la demande et l'offre soit dans le cadre des conventions existantes entre les professionnels travaillant dans ce domaine soit par le développement de nouveaux partenariats.

Il s'agit donc d'améliorer les dispositifs existants afin de maintenir les personnes handicapées et/ou fragilisées par l'allongement du temps de la vie dans un logement adapté.

Cette action vient compléter l'action 17 du contrat local de santé métropolitain (CLS) qui milite, en complémentarité du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (2017-2021) de la Gironde pour une meilleure lisibilité de l'offre d'habitat adapté.

Elle s'inscrit dans le cadre de la convention passée entre l'Etat et l'Union sociale pour l'habitat (USH) passée en février 2017 concernant l'adaptation des logements et du cadre de vie du parc social à la perte d'autonomie des résidents liés au vieillissement ou au handicap.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|--|--|--|--|
| <p>Donner la possibilité à chaque habitant tout au long de son avancement en âge d'accéder à un logement adapté tant à ses besoins physiques qu'à ses moyens économiques dans un environnement bienveillant.</p> | <p>Recenser le parc privé et social adapté et accessible selon une grille à partager.</p> <p>Concernant le parc social, il s'agit d'enrichir le recensement en cours constitué selon une grille de critères communs par des données précises sur la qualification des éléments d'accessibilité et une mise à jour annuelle.</p> <p>A moyen terme, ce recensement devrait être intégré dans le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux.</p> <p>Concernant le parc privé, la plate-forme Adalogis recense les logements ayant fait l'objet de travaux d'adaptation dans le parc privé existant.</p> <p>Ces données alimenteront un porter à connaissance de l'offre partagé avec l'ensemble des acteurs, voire à terme l'alimentation consolidée de la plateforme Adalogis .</p> | <p>Parc social : fin 2019 pour la constitution d'un premier recensement</p> <p>Parc privé : En concordance avec les nouveaux programmes opérationnels à venir, soit à partir de 2020</p> | <p>Parc public : Intégration dans RPLS</p> <p>Parc privé : Enrichissement de l'observatoire existant (Plateforme Adalogis)</p> |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|---|---|--|
| <p>Association régionale des organismes sociaux pour l'habitat en Aquitaine (AROSHA) pour le parc social,</p> <p>Solidaire pour l'habitat (Soliha)/ Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP) (Adalogis) pour le parc privé en lien direct avec la Direction de l'Habitat et Politique de la Ville</p> | <p>AROSHA, GIHP, Opérateurs OPAH, FIG, SOLIHA, Fédération des promoteurs immobiliers (FPI), Chambre des propriétaires, syndic</p> | <p>Budget fonctionnement des bailleurs sociaux.</p> <p>Dans le cadre convention de partenariat Soliha.</p> |

Action 2.13 - Soutenir les opérations innovantes, alternatives, expérimentales

S'il existe une politique structurée permettant le développement de nombreux projets en faveur du logement des personnes âgées, au regard de la diversité des situations urbaines et des profils des personnes âgées, l'ensemble des groupes de travail ont fait état du besoin d'ouvrir les possibilités au profit du développement d'offres alternatives complémentaires de la production classique.

Seront notamment attendues des projets innovants relevant de :

- **L'habitat inclusif** : celui-ci est destiné aux personnes handicapées, aux personnes âgées et à toute personne qui fait le choix de ce mode de vie. Il consiste en un mode d'habitation regroupé, assorti d'un projet de vie sociale et partagée défini. Les expériences d'habitat inclusif intègrent différentes dimensions d'accompagnement des personnes âgées dans leur logement par la veille et la sécurisation de la vie à domicile, le soutien à l'autonomie à domicile notamment grâce à des services d'aide à la personne (ménage, cuisine, déplacements, toilette, ...), le soutien à la convivialité afin de prévenir le repli sur soi et le risque d'isolement et de solitude des habitants en perte d'autonomie, l'aide à l'inclusion sociale des personnes en situation de fragilité, notamment par un soutien dans l'accès aux droits (accès au logement, aux soins, à la culture, aux sports, au numérique, ...)
- **L'habitat intergénérationnel** : ces projets désignent un ensemble de logements conçu pour accueillir différentes générations (étudiants, familles, personnes âgées). Les différentes générations ne partagent pas le même toit mais vivent dans un même ensemble résidentiel. Les personnes âgées peuvent y trouver un environnement plus sécurisant et vivant. Des espaces communs utilisables par tous (lingerie, salle commune que l'on peut réserver pour une fête de famille...) permettent aux habitants de l'immeuble de se rencontrer. Au cœur des projets d'habitat intergénérationnel on trouve des valeurs de solidarité entre générations, entre voisins, une volonté de lutte contre l'isolement des étudiants et des personnes âgées.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|---|------------|--|
| Donner la possibilité à chaque habitant tout au long de son avancement en âge d'accéder à un logement adapté tant à ses besoins physiques qu'à ses moyens économiques dans un environnement bienveillant, notamment afin de favoriser le parcours résidentiel dans leurs quartiers. | Soutenir les opérations innovantes, alternatives, expérimentales afin de favoriser l'émergence d'une offre adaptée aux différents besoins de logements des seniors, notamment ceux nécessitant des offres très adaptées du fait de leurs fragilités | 2019 | Nombre d'opérations intégrant des logements adaptés Nombre d'opérations intégrant un projet social d'habitat intergénérationnel ou inclusif |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|-----------------------------|---|---|
| DGVT/Direction de l'habitat | Bailleurs sociaux-FPI-Associations-Communes | Budget de la direction (Règlement d'intervention) |

Action 2.14 - Favoriser des aménagements d'espaces publics bénéfiques aux usagers âgés

Face à une métropole qui présente des situations urbaines multiples et une population vieillissante aux profils diversifiés et aux usages tout aussi divers, il s'agit de prêter attention aux plus fragiles et par là même répondre aux besoins de tous quel que soit le contexte urbain.

Si le « Guide de conception des espaces publics » réalisé par Bordeaux-Métropole, prend bien en compte le confort urbain et la qualité d'usage de ces espaces il est nécessaire au-delà de la réglementation de porter attention aux « mille petits détails » qui donnent le désir de sortir, en réduisant les situations handicapantes ou dangereuses, en créant des lieux de bien-être, de convivialité tant dans les parcours du quotidien que dans l'aménagement des espaces publics ordinaires.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|--|---|--|--|
| Offrir des espaces publics sécurisés et conviviaux pour donner le désir de sortir, pratiquer ses activités quotidiennes, sociales, de loisirs... afin de préserver et maintenir l'autonomie et le lien social. | <p>a-Elaborer un digest du Guide de Conception des espaces publics</p> <p>b-Définir les critères d'une gamme de mobilier urbain adaptée aux seniors à intégrer dans le catalogue métropolitain à réaliser</p> <p>c-Identifier les itinéraires utilisés par les personnes âgées et expérimenter des aménagements type PAPI : Petites allées de proximité intégrées dont des ilots « prêts à poser »</p> <p>d-Concours concernant les ilots « prêts à poser »</p> | <p>a-En lien avec la Ressourcerie :2019-2020</p> <p>b- En lien avec le catalogue métropolitain :2021</p> <p>c- 2019</p> <p>d- 2021</p> | <p>a-Réalisation du Digest ou mise en place de la Ressourcerie</p> <p>b- Réalisation de la grille de critères</p> <p>c-Réalisation d'un itinéraire « PAPI »</p> <p>d-Rendu du concours</p> |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|--|-------------|--|
| <p>Direction d'appui aux territoires-Service espaces publics -patrimoine</p> <p>Contributeurs : Ensemble des Pôles territoriaux (PT)</p> <p>-Direction de la gestion de l'espace public (DGEP) -</p> <p>Direction du développement et de l'aménagement (DDA)</p> | A'urba | <p>Budget de droit commun de la direction</p> <p>Certaines actions (a-c) peuvent relever partiellement du programme a'urba</p> |

Action 2 .15 - Réviser la méthodologie d'élaboration des Plans d'accessibilité de la voirie et des aménagements d'espaces publics (PAVE)

Suite à la loi du 11 février 2005 dite "loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" qui impose aux communes de plus de 1 000 habitants l'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) Bordeaux Métropole a approuvé son plan d'action de mise en accessibilité de la voirie en 2010, qui prévoit l'élaboration des plans locaux pour les 28 communes afin de prendre en compte les spécificités de chacune d'entre-elles.

Ce programme est aujourd'hui largement engagé : seuls 8 PAVE restent à élaborer à échéance 2022, mais l'évolution des connaissances, suite aux études et diagnostic menés sur la localisation des lieux de vie des personnes âgées ainsi que leurs usages et besoins questionnent tant les critères de définition des périmètres retenus que les priorités et moyens affectés.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|--|--|--|
| Offrir aux seniors quel que soit leur âge des conditions et offres de mobilité qui leur permettent de maintenir et/ou développer leurs capacités de mobilité le plus longtemps possible afin de préserver leur autonomie. | <p>a-Réviser la méthodologie des PAVE dans le cadre des révisions à venir</p> <p>b- Etudier la question des moyens affectés à la mise en œuvre de ces plans afin de limiter les temps de réalisation et accroître la part d'espaces publics accessibles plus rapidement :</p> <p>Les moyens financiers, en fléchant et priorisant une part du FIC sur ce sujet ou toute autre forme de financement ciblé.</p> <p>Les moyens humains afférents, si nécessaire</p> | <p>Dès les premières révisions</p> <p>a- 2021</p> <p>b- 2021</p> | <p>a-Intégration nouveaux critères dans méthodologie</p> <p>b-Prise en compte dans affectation Fonds d'intervention communal (FIC) ou contrats de co-développement</p> |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|---|-----------------------------------|--|
| <p>Direction de la multimodalité-Centre études vélos-piétons (action a)</p> <p>Contributeurs : Pôles territoriaux et Direction d'appui aux territoires-Service espaces publics - patrimoine (action b)</p> | Bureaux d'études techniques (BET) | 40 k€ annuel pour les élaborations et ensuite part du FIC pour les travaux dans les communes |

Action 2.16 - Intégrer la dimension « avancée en âge » dans l'offre de transports en commun

Même si les déplacements en voiture restent encore fortement ancrés dans les pratiques des seniors métropolitains, avec l'avancée en âge, d'autres modes de déplacements sont pratiqués, notamment l'usage des transports en commun.

Dans un but de développement durable la métropole développe une politique volontaire et structurée en matière de transports en commun et de mobilités douces.

Cette offre de transports qui, si elle est conséquente en zone urbaine dense présente un maillage et des fréquences souvent insuffisantes en secteurs péri-urbain qui restent très dépendants de la voiture, aux quartiers insuffisamment équipés et aux arrêts très éloignés des zones résidentielles.

Des transports en commun complétés par des offres partiellement adaptées car prévues pour des personnes handicapées (Mobibus) ou limitées à un périmètre géographique restreint (ligne 47), qui restent donc insuffisantes pour le territoire au regard du nombre et de la dispersion des personnes âgées dans l'ensemble du territoire mais également de leurs usages et attentes qui évoluent en fonction non seulement de leur âge mais également de leur degré de dépendance.

Il apparaît donc nécessaire de renforcer l'offre de mobilité adaptée à l'avancée en âge, cette action s'inscrivant en cohérence et rendant opérationnelles les préconisations du contrat local de santé dans le cadre de la fiche 18, relative à la nécessité d'optimiser l'offre de mobilité adaptée.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|---|-------------------------|------------------------------------|
| Offrir aux seniors quel que soit leur âge une offre et des conditions de mobilité qui leur permettent de maintenir et/ou développer leurs capacités de mobilité le plus longtemps possible afin de préserver leur autonomie | Renforcer l'offre de mobilité adaptée aux seniors dans la prochaine Délégation de service public (DSP) Développer l'offre Mobibus en intégrant les problématiques du vieillissement sans obérer la fonctionnalité première du service qui a comme public cible les personnes handicapées | 2023 - Appel offre 2021 | Mise en œuvre de la nouvelle offre |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|--|--------------------------------------|-----------------|
| Direction de l'exploitation des transports | Délégataire des transports en commun | De la direction |

Action 2.17 - Porter à connaissance la tarification solidaire

Face à une population vieillissante qui présente des niveaux de ressources plutôt élevés quoique inégaux, la métropole prend en compte dans le cadre de sa politique tarifaire la situation économique des seniors afin que celle-ci ne soit pas un frein à leurs déplacements.

A cet égard, la réflexion en cours concernant le passage d'une tarification sociale à une tarification solidaire basée sur les ressources du foyer, avec 3 seuils de réduction calés sur un calcul du quotient familial, dont le premier seuil accorde la gratuité pour les foyers à faibles ressources devrait être davantage en adéquation avec la partie de la population senior la plus vulnérable économiquement.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|---|------------|---|
| Offrir aux seniors quel que soit leur âge une offre et des conditions de mobilité qui leur permettent de maintenir et/ou développer leurs capacités de mobilité le plus longtemps possible afin de préserver leur autonomie | Porter à connaissance la tarification solidaire | 2020 | Délibération de mise en place de la tarification solidaire Nombre de Pass seniors délivrés |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|----------------------------|---|------------|
| Service transports urbains | Déléataire de service public des transports en commun | Sans objet |

Action 2.18 - Déployer les offres de mobilités douces

Afin de développer les offres de mobilités douces Bordeaux-Métropole constitue un réseau de maisons métropolitaines des mobilités alternatives(MAMMA) qu'elle soutient financièrement.

L'objectif est d'avoir un réseau de lieux de ressources pour une mobilité durable. Ces projets, portés par des associations, en lien avec les communes, développent des actions autour des déplacements tout en étant un vecteur d'information sur les mobilités.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|--|--|--------------------|---|
| Offrir aux seniors quel que soit leur âge une offre et des conditions de mobilité qui leur permettent de maintenir et/ou développer leurs capacités de mobilité le plus longtemps possible afin de préserver leur autonomie. | <p>a-Poursuivre le prêt de vélos métropolitains avec une diversification de l'offre via le réseau des Maisons des Mobilités(MAMMA)</p> <p>b-Former les utilisateurs au pilotage de ces véhicules (à voir : permanence ou rdv spécifiques de la MAMMA)</p> <p>c-Prêt de vélos adaptés dans les résidences autonomies</p> | 2019 et en continu | <p>Nombre de prêts de véhicules adaptés dans les résidences autonomie...</p> <p>Nombre d'actions de formation des seniors au pilotage des véhicules</p> |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|--------------------------------|--|---|
| Direction de la multi modalité | Les associations du réseau des MAMMA- CCAS des communes | Budget investissement de la direction pour l'acquisition de vélos diversifiés : tricycles, triporteurs... |

Action 2.19 - Développer et encourager les mobilités alternatives

La diversité des usages, besoins et attentes des personnes âgées en matière de déplacements oblige à envisager des complémentarités et/ou évolution de l'offre de transports en commun afin de pouvoir répondre au plus grand nombre ainsi qu'aux cas spécifiques.

Différentes solutions alternatives, mises en place par d'autres structures : communes, Conseil Départemental, associations, équipes citoyennes de bénévoles...ouvrent le champ à la réflexion afin de trouver les solutions les plus appropriées autour de sujet tel que : un « Blablacar senior », de l'autopartage dédié, des voisins solidaires, des ambassadeurs pour accompagner les personnes vers les transports en commun ...

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|---|---|--|
| Offrir aux seniors quel que soit leur âge une offre et des conditions de déplacements qui leur permettent de maintenir et/ou développer leurs capacités de mobilité le plus longtemps possible afin de préserver leur autonomie et inclusion sociale. | <p>a-Analyse des pratiques de mobilité des seniors (extraction EMD)</p> <p>b-Compléter le diagnostic mobilité et étudier les évolutions et possibilités d'offres de mobilités adaptées</p> <p>c- Lancer des appels à projets</p> <p>d- En fonction des résultats ,soutenir les initiatives</p> | <p>a-2020</p> <p>b-2021</p> <p>c-2022</p> <p>d-2023</p> | <p>b-Réalisation de l'étude</p> <p>c/d-En attente par rapport aux résultats et préconisations de l'action « a et b »</p> |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|------------------------------|--------------------|---|
| Direction générale mobilités | Communes A'urba | Etude diagnostic dans un premier temps A voir sur programme a'urba |

Action 2.20 - Elaborer un code de la rue métropolitain

Avec l'avancée en âge, différents freins à la mobilité apparaissent, notamment ceux inhérents au sentiment d'insécurité, or l'espace public par la diversité des publics, des usages et des comportements des personnes qui le fréquentent est souvent source d'inquiétude, de sentiment d'insécurité qui sont autant d'éléments qui peuvent aboutir à renoncer à se déplacer et par suite à un repli chez soi.

Dans ce cadre, rappeler à chaque usager les principes d'un partage harmonieux de l'espace public, en insistant sur les droits et devoirs qui leur incombent, mais également les règles de prudence et de sécurité participe à l'inclusion des plus vulnérables d'entre-deux. C'est la raison pour laquelle, les groupes de travail ont proposé le déploiement d'un code de la rue à l'échelle métropolitaine, se basant ainsi sur l'expérience portée par Bordeaux.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|--|---|---|
| Offrir aux seniors quel que soit leur âge une offre et des conditions de mobilité qui leur permettent de maintenir et/ou développer leurs capacités de mobilité le plus longtemps possible afin de préserver leur autonomie | <p>a-Déployer un volet senior dans le Code de la Rue.</p> <p>b-Déployer un volet pédagogique : animation et communication pour le partager :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des animations dans les communes, notamment les CCAS/résidences autonomie et groupes scolaires pour sensibiliser les jeunes à la mobilité des seniors. Développer des animations intergénérationnelles de déplacements : courses jeunes/seniors. Développer des Pédibus menés par des seniors | <p>a-2020</p> <p>b-2020 et en continu</p> | <p>a-Publication et diffusion du code dans l'ensemble des communes</p> <p>b- Nombre d'interventions dans les CCAS dont résidences autonomies</p> <p>Nombre d'animations, dont intergénérationnelles</p> |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|--|---|-----------|
| <p>a-DGHQV -Mission évaluation ,performance et projets transversaux -Jean Lacave –</p> <p>b- Direction de la Multimodalité</p> | Communes-CCAS-Résidences autonomies-Groupes scolaires | A définir |

Action 2.21 - Améliorer, développer la communication, l'information et l'accompagnement à la mobilité

La multiplicité des offres de mobilité, la diversité d'accès à l'information de ces offres, notamment l'accès à l'information dématérialisée rendent la compréhension du système complexe tout autant que son utilisation. Ce sont autant d'éléments qui limitent les déplacements et/ou empêchent les personnes âgées de se déplacer.

C'est la raison pour laquelle il existe déjà un ensemble d'actions et d'outils variés portés tant par la métropole que par ses partenaires (Kéolis, Wimmov, communes...) afin de rendre plus lisible et accessible l'information envers les personnes âgées mais également afin de les accompagner à une meilleure compréhension et utilisation des offres. Toutefois, au regard de l'accroissement du nombre de seniors et des changements de modes de mobilité il est nécessaire d'améliorer et renforcer tant l'information que l'accompagnement à la mobilité afin de mieux répondre à leurs attentes.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|---|---------------------------|---|
| <p>Offrir aux seniors quel que soit leur âge une offre et des conditions de mobilité qui leur permettent de maintenir et/ou développer leur mobilité le plus longtemps possible afin de préserver leur autonomie.</p> | <p>a-Améliorer et simplifier les supports et la diffusion de l'information</p> <p>b-Développer les actions de marketing territorial et soutenir les actions d'animations des partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associer un volet senior aux animations développées auprès des communes particulièrement celles relatives à la sécurité, telles que les ateliers « Angles morts ». <p>c-Porter à connaissance les offres et actions alternatives déployées par et au sein des communes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des tables-rondes d'échanges et/ou appels à projets dans le cadre de la semaine de la mobilité | <p>2020 et en continu</p> | <p>a-Tableau de bord des améliorations apportées</p> <p>b- Nombre de seniors accompagnés</p> <p>Nombre d'actions menées, à territorialiser</p> <p>c-Nombre de rencontres d'échanges mises en places et partenaires associés/ Nombre de projets retenus</p> |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|---|--|--|
| <p>Direction de la multimodalité – Centre marketing</p> <p>Contributeurs :</p> <p>Direction de la communication et Kéolis (action a)</p> | <p>Délégataire du service public des transports en commun-</p> <p>Les associations : Wimmov - Vélo-Cité -Unis-Cité - Réseau des maisons de la mobilité-</p> <p>CCAS des communes</p> | <p>Droit commun Direction multimodalité</p> <p>Droit commun de la direction de l'habitat et Politique de la ville (Wimoov)</p> |

AXE 3

**ACCOMPAGNER ET DEVELOPPER
L'ECOSYSTEME SILVER ECONOMIE
POUR FACILITER ET SECURISER
L'ACCES AUX SERVICES ET PRODUITS ADAPTES**

Action 3.22 - Créer un évènement fédérateur des acteurs de la silver économie

Bordeaux Métropole, au titre de sa compétence économique, participe à l'animation du réseau économique en lien étroit avec ses partenaires institutionnels et privés. A cet égard, les échanges avec des partenaires de la filière silver économie ont mis en évidence la nécessité de décloisonner les approches du monde médico-social et du monde économique afin de mieux répondre aux besoins et attentes des seniors.

La ville de Bordeaux et Logévie organisent depuis plusieurs années un colloque européen afin de valoriser l'écosystème local et faire valoir le potentiel que représente la silver économie. La demande des groupes de travail tout en étant légèrement différente peut s'inscrire dans ce cadre. Il s'agira par conséquent de voir les conditions de complémentarité et/ou d'évolution du format actuel.

| Objectif | Action | Echéancier | Indicateurs |
|---|--|------------|--|
| Améliorer l'interconnaissance des acteurs de l'autonomie et de la ville | Créer un évènement métropolitain fédérateur récurrent de sensibilisation de l'ensemble des acteurs | 2020 | Mise en œuvre de l'évènement et nombre et qualité des participants |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|---|---------------------------------|------------------------------|
| Direction du développement économique Réfèrent « Longue vie à Bordeaux-métropole » | Ville de bordeaux Logévie... | Droit commun de la direction |

Action 3.23 – Désigner un référent silver économie métropolitain

A l'échelle métropolitaine, face à la diversité des acteurs qui agissent dans le domaine de la silver économie il n'existe pas actuellement de vision consolidée de l'ensemble des acteurs, ni de leurs actions. Pourtant au regard des synergies indispensables à la structuration de la filière et au développement et amélioration des offres, l'identification d'un référent et la mise en cohérence entre les différents acteurs et projets existants s'avèrent nécessaires tant au niveau local qu'au niveau national et international.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|--|--|------------|-------------|
| Améliorer l'inter connaissance des acteurs de l'autonomie et de la ville | Désigner un référent silver économie métropolitain | 2020 | |

Action 3.24 - Cartographier les parties prenantes et projets existants

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|-----------|---|--|--------------------------------|
| | Cartographier les différentes parties prenantes et projets existants -Mise à jour annuelle. | 2020/21 niveau local 2021/22 parangonnage national et international sur projets | Réalisation de la cartographie |

Action 3.25 – Communiquer sur les produits et services silver

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|-----------|--|------------|--|
| | Communiquer sur les produits et services lors des évènements métropolitains <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître le recueil silver éco existant • Faire connaître les produits « Testé et approuvé par les seniors » -Certification de l' Association française de normalisation (AFNOR) | 2020 | Tableau de bord des actions menées pour porter à connaissance les recueils et produits |

| Pilote Actions 23 à 25 | Partenaires | Budget |
|---------------------------------------|---|--|
| Direction du développement économique | l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine (ADI)-Communes-Calyxis-Afnor | Droit commun de la direction / Convention avec l'ADI |

Action 3.26 - Sensibiliser et former les professionnels au vieillissement

Travailler pour et /ou au développement d'une offre de services, d'équipements, de produits...pour les personnes vieillissantes, souvent en situation de fragilité nécessite de connaître et comprendre les difficultés rencontrées par ces personnes afin d'adapter les modes d'agir ainsi que les offres aux situations rencontrées pour mieux répondre aux besoins et attentes.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de développer des actions de sensibilisation envers les professionnels mais également d'anticiper le sujet envers les professionnels de demain en s'appuyant notamment sur les liens développés avec l'Enseignement Supérieur et la Recherche mis en œuvre dans le cadre de la stratégie de soutien à celui-ci (Délibération du 8 juillet 2016) pour favoriser le développement du sujet dans les différentes filières médicales, sociales et humaines.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|--|-----------------|---|
| Développer et faciliter la connaissance et la montée en compétence des professionnels au regard des compétences métropolitaines sur les besoins et usages des personnes vieillissantes. | <p>a- Mise en place d'actions de sensibilisation en appui avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et/ou intervenant pour le personnel métropolitain.</p> <p>b- Favoriser le développement du sujet dans les filières médicales, sociales et humaines selon des formes et des moyens différenciés : modules de formation, soutien de projet étudiants, sujets de recherche, programmes expérimentaux.</p> <p>c- Soutenir la formation professionnelle (Toutes petites entreprises (TPE)-Fédération française du bâtiment (FFB)- Artisans-Commerçants...) en portant à connaissance les actions, évènements/manifestations existants par l'organisation de journées d'informations pour les professionnels, notamment sur l'offre de la Chambre des métiers sur la silver économie, mais également les associations de commerçants.</p> | 2020 et suivant | <p>a- Nombre de personnes ayant suivi la sensibilisation</p> <p>b- Inscription du sujet dans les conventions partenariales</p> <p>c- Nombre d'actions, évènements /manifestations relayé et format du mode de porter à connaissance.</p> |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|---|---|---|
| <p>Référent « Longue vie à Bordeaux-métropole »</p> <p>Contributeurs :</p> <p>a-Direction Pilotage, emploi et Dialogue social /Centre de Formation</p> <p>b-Direction enseignement supérieur et rayonnement</p> <p>c-Direction du développement économique</p> | <p>a- CNFPT et /ou organisme extérieur</p> <p>b-Forum urbain – IATU -Ecole d'Architecture...</p> <p>c-ADI-Grande Région Aquitaine-Chambres consulaires-Ronde des Quartiers</p> | <p>Droit commun des différentes directions /conventions partenariales</p> |

Action 3.27 - Accompagner et soutenir les initiatives d'implantations et d'innovations des entreprises

Les besoins et attentes des seniors en termes de participation à la vie sociale, de qualité de vie, d'amélioration de leur confort et de bien-être sont autant de sujets qui interpellent l'écosystème économique qu'il s'agisse de structuration de la filière dite silver économie que du développement d'une offre adaptée et sécurisée. Une offre adaptée notamment aux capacités économiques des aînés et sécurisée quant à une réelle utilité et facilité d'usage.

Pour cela les solutions apportées et les réponses développées pour contribuer au bien-être des personnes devront être aussi bien co-construites avec elles que leur être présentées et expérimentées.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|---|---|---|---|
| Favoriser l'accueil des entreprises et le développement des activités | <p>a-Accompagner et apporter son soutien à l'hébergement des projets et l'accompagnement technique au développement de ceux-ci, notamment par des appels à candidature/à projets.</p> <p>b-Soutenir et accompagner la création de lieux d'expérimentations, démonstrateurs, centres de ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le LINCSE à Bordeaux-Caudéran • Le Pôle gérontologique et handicap de Lormont • <i>Eventuellement s'appuyer sur des lieux innovants et/ou partenariat tel que « La villa Shamengo »</i> <p>c-Développer un protocole d'expérimentation : service pilote/service ressource</p> <p>d-Apporter son soutien au déploiement de solutions émergentes par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de la communication autour de ces propositions • Le développement d'une politique d'achats innovants groupés | <p>a- 2020/2021</p> <p>b- 2019 et suivant</p> <p>c- 2020/21</p> <p>d- 2020/21</p> | <p>a- Nombre et qualité des projets soutenus</p> <p>b- Ouverture des lieux ressources</p> <p>c- Réalisation du protocole</p> <p>d- A déterminer</p> |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|---------------------------------------|---|--------------|
| Direction du développement économique | Acteurs de l'ESS-ADI - CALYXYS-Cap Sciences | A déterminer |

Action 3.28 - Maintenir et développer les commerces de proximité

Vieillir chez soi, c'est notamment pouvoir accéder à un ensemble de services, équipements et commerces de proximité pour les besoins du quotidien.

L'étude de qualification des territoires dits bienveillants au regard de cette offre de proximité a démontré que de nombreux quartiers étaient dépourvus d'offres commerciales. Nonobstant le fait qu'il convient de s'assurer de la pérennité de l'offre existante, voire de la développer, il convient également de se poser la question des modes d'accès aux services et commerces du quotidien dans ces quartiers excentrés et des modèles économiques à développer pour répondre aux attentes et besoins des personnes âgées.

| Objectifs | Actions | Echéancier | Indicateurs |
|--|---|------------|--|
| Accompagner et soutenir l'accueil des entreprises et le développement des activités de proximité | <p>a-Analyser-cartographier sur un territoire pilote les manques et la manière dont on pourrait y répondre avec les chambres consulaires afin de trouver le bon modèle économique et les modes d'accompagnement.</p> <p>b-Qualifier également la partie conception des commerces/accessibilité et ergonomie pour s'assurer que l'offre présente est accessible et si nécessaire trouver les solutions adaptées.</p> <p>c- Soutenir et accompagner l'expérimentation de différentes formes de réponses aux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commerces mobiles dans les quartiers mal desservis (long terme) • Boutiques éphémères pour tester le besoin • Conciergerie • Site internet mutualisé de livraisons • Nouvelles offres alimentaires/offre de restauration adaptée ... | 2020-2021 | <p>a/b-Réalisation de l'étude</p> <p>c-Nombre et qualité d'entreprises et /ou projets soutenus</p> |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|--|---------------------|---|
| Communes et Chambre des métiers en association avec le service innovation sociale, emploi et économie de proximité de la direction du développement économique | Ronde des quartiers | <p>a /b-A voir dans le cadre des conventions de la Chambre des métiers avec les communes</p> <p>c-Droit commun de la direction/convention de partenariats</p> |

Action 3.29 - Accompagner et soutenir l'accueil des entreprises et le développement d'activités et de projets d'utilité sociale

Le développement d'une population âgée caractérisée par une surreprésentation de personnes étrangères, dont la moitié de femmes isolées, pour lesquelles l'illettrisme, l'absence de savoirs de base constituent autant de freins à l'accès aux droits, à la santé, à la culture, est l'un des enjeux majeurs du contrat de ville métropolitain 2015-2020.

Au-delà des besoins d'une offre de services de base de proximité, on relèvera les besoins particuliers de type interprétariat, accompagnement au numérique, à la mobilité... afin de pouvoir accéder aux droits, aux soins. ...

| Objectif | Action | Echéancier | Indicateur |
|---|--|--------------------|------------|
| Offrir aux personnes les plus vulnérables des quartiers Politique de la Ville les moyens d'accéder à leurs droits et de maintenir le lien social par une offre de services diversifiée et adaptée | Soutenir les entreprises qui accompagnent les porteurs de projets et d'activités d'utilité sociale | 2019 et en continu | |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|--|--|---|
| Direction de l'habitat et de la Politique de la ville Contributeur : direction du développement économique /Service innovation sociale, emploi et économie de proximité de la direction du développement économique | Grand projet de Ville (GPV) – Association territoires et innovation sociale (ATIS) | Droit commun des directions du développement économique et de l'habitat-politique de la ville |

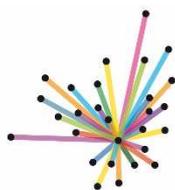
Action 3.30 - Agir envers le vieillissement dans les quartiers Politique de la Ville

Outre une précarité économique renforcée, des spécificités liées à une surreprésentation de personnes étrangères âgées, dont la moitié de femmes isolées, pour lesquelles l'illettrisme, l'absence de savoirs de base sont autant de freins à une réelle autonomie, il est nécessaire de déterminer s'il existe d'autres difficultés particulières au fait de vieillir dans un quartier prioritaire ou si en définitive quel que soit le quartier les solutions à apporter concernent l'ensemble des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité d'autant plus que dans le cadre de la cartographie des « territoires bienveillants » il a été constaté une franche adéquation des périmètres avec ceux de la plupart des quartiers prioritaires ?

| Objectif | Action | Echéancier | Indicateurs |
|--|--|------------|------------------------|
| Offrir à chaque habitant vieillissant quel que soit son quartier des conditions de vie qui lui permettent de vivre en toute autonomie selon ses moyens | Qualifier le vieillissement dans les quartiers Politique de la Ville afin de déterminer le type d'actions appropriés à mettre en œuvre : « Aller vers les invisibles » | 2020 | Réalisation de l'étude |

| Pilote | Partenaires | Budget |
|---|-------------------------------|--------|
| Communes avec l'appui de la Direction de l'habitat et de la politique de la ville / stagiaire | A'urba -Bailleurs sociaux-GPV | |

DIRECTION GÉNÉRALE VALORISATION DU TERRITOIRE
Bâtiment Laure Gatet
39-41 cours du maréchal Juin
33045 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 99 84 58



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 99 84 84
Fax 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

Juillet 2019